



Articles

- 1 **Éditorial** : L'arrêté Fonck mis au secret,
par *Benoît Van Keirsbilck*
- 3 **Idées** : La justice pour mineurs est-elle le laboratoire du droit pénal des majeurs ?
par *Solayman Laqdim*
- 4 Colloque «*Le dessous des cartes*» : retrouver le sens premier du travail social.
par *Hélène Alonso*
- 6 Primauté de l'intérêt supérieur de l'enfant : piqûres de rappel. Les affaires *Saleck Bardi c. Espagne* et *Lyubenova c. Bulgarie*,
par *Soujata Morin*

Arrêt Salduz : une petite révolution dans le monde judiciaire belge

- 10 L'assistance du mineur lors de son audition au poste de police. Nid à problèmes ou passionnante opportunité ?
par *Amaury de Terwangne*
- 12 **Interview** : Barbara De Naeyer, responsable du service jeunesse et famille de la zone de police Bruxelles-ouest : «*Si nous voulons appliquer Salduz à la lettre, il faudra un avocat pendant toutes les heures d'ouverture du commissariat*»
propos recueillis par *Amélie Mouton*
- 15 L'assistance du mineur lors de son audition par la police, le parquet ou le juge : guide pratique de la loi du 13 août 2011 dite «*loi Salduz*» (*cahier détachable*)
par *Amaury de Terwangne*

Document

- 35 Circulaire n° 12/2011 du Collège des procureurs généraux près les Cours d'appel ayant pour objet : Addenda 2 à la circulaire COL 8/2011 relative à l'organisation de l'assistance d'un avocat à partir de la première audition dans le cadre de la procédure pénale belge - Situation des mineurs d'âge et des personnes suspectées d'avoir commis un fait qualifié infraction avant l'âge de dix-huit ans

Jurisprudence

Tribunal de la jeunesse de Liège (18^e chambre) - 20 octobre 2011

Droits de l'Homme - Procès équitable - Droits de la défense - Interrogatoire inadéquat d'un mineur d'âge par la police - Absence des parents - Absence de l'avocat - Irrecevabilité des poursuites.

38

Jurisprudence

Brux., Ch. jeun., 9 octobre 2006, arrêt 233/2006 (N° parquet JEU 357/06)

Aide à la jeunesse - Mineur en danger - Compétence des autorités judiciaires belges - Compétence territoriale - Art. 44 de la loi du 8 avril 1965

40

Brux., Ch. jeun., 23 octobre 2006, arrêt 261/2006 (N° parquet JEU 384/06)

Aide à la jeunesse - Mineur en danger - Compétence - Compétence territoriale - Art. 44 de la loi du 8 avril - Changement de résidence en cours d'instance - Appliquer la norme applicable au lieu de la nouvelle résidence - Article 36, 2° de la loi du 8 avril 1965 - Dessaisissement territorial ordonné dans l'arrêt

40

Brux., Ch. jeun., 18 décembre 2006, arrêt 307/2006 (N° parquet JEU 386/06)

Aide à la jeunesse - Mineur en danger - Article 36, 2° de la loi du 8 avril 1965 - Fixation de la part contributive du père légal - Action en contestation de paternité - Surséance à statuer dans l'attente de la décision du tribunal de première instance

41

Brux., Ch. jeun., 12 mars 2007, arrêt 95/2007 (N° parquet JEU 586/06)

Aide à la jeunesse - Mineur en danger - Compétence territoriale - Article 44 de la loi du 8 avril 1965 - La résidence familiale est à la fois le critère de la compétence territoriale et de la norme applicable - Le changement de résidence en cours d'instance impose d'appliquer la norme de la nouvelle résidence, en l'espèce le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse - Parties invitées à s'expliquer sur l'application de l'article 38 de décret

41

Cass. (1^{ère} ch.) - 18 juin 2010

Ordre professionnel - Procédure disciplinaire - Témoignage de confrères - Déclarations de leur patiente - Secret professionnel - Inapplicable

43

Cour européenne des droits de l'homme (2^{ème} sect.) - 22 novembre 2011

Objecteur de conscience - Témoin de Jéhovah - Refus du service militaire - Condamnations pénales à répétition - Liberté de religion - Ingérence excessive - Violation de l'article 9 CEDH - Jugement d'un civil par une juridiction militaire - Droit au procès équitable - Violation de l'article 6, §1^{er}

45

Pol. Bruges (Bureau d'assistance judiciaire) - 21 avril 2011

Assistance judiciaire - Bureau - Appréciation - Procédure sans espoir

45